

Madame, Monsieur,

Je vous prie de prendre connaissance de l'extrait du dernier Arrêté Préfectoral n° CAB 2020046 en date du 20 mars 2020 :

« **ARTICLE 1 :**

L'accès au public aux parcs, jardins et espaces forestiers, aux cheminements de rivières et fleuves, lacs, plans d'eau artificiels, qu'ils soient publics ou privés mais ouverts à la circulation publique, situés dans le Département de l'Aisne, **est interdit immédiatement** dans le cadre des déplacements brefs à proximité du domicile liés à l'activité physique individuelle des personnes et aux besoins des animaux de compagnie.

L'accès est autorisé pour les personnes qui seraient tenues de les emprunter, munies de justificatifs, pour rejoindre leur domicile ou y exercer leur activité professionnelle.

ARTICLE 2 :

Le non-respect de ces dispositions est passible de sanction prévue au Code Pénal. »

Je fais appel à votre civisme et à la responsabilité de chacun pour respecter strictement ces consignes.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Le ramassage des poubelles jaunes est suspendu et les déchetteries fermées jusqu'à nouvel ordre. Veuillez conserver ces déchets jusqu'à la reprise du service et surtout ne pas les mettre dans la poubelle des déchets ménagers qui continue à être ramassée chaque vendredi.
- Au verso de cette feuille, une information sur les services proposés par la Croix Rouge.
- Pour rappel la Mairie est fermée au public : mais possibilité de joindre le secrétariat pendant les heures de permanence au **03 23 20 73 15**.
- Vous pouvez éventuellement laisser un message sur la boîte mail : mairie.concevreux@orange.fr
Et pour ceux qui souhaitent recevoir régulièrement des informations, vous pouvez nous communiquer votre adresse mail à cette adresse (beaucoup d'entre vous l'ont déjà fait).
- Enfin, en cas d'urgence ou de problèmes importants, vous pouvez me joindre au **06 61 07 84 18**.

Je vous souhaite bon courage et soyez patients : cette période de confinement ne durera qu'un temps et considérez comme une chance d'être confinés à la campagne....

Bonne lecture et portez-vous bien.

Le Maire, Francis MARLIER

